



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides et prêts

Question écrite n° 116650

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'hommage solennel et national qui sera rendu au dernier poilu de la guerre de 1914-1918. L'hommage qui sera rendu au dernier poilu, au-delà de l'individu lui-même, sera un hommage à l'ensemble des combattants français de la Première Guerre mondiale. Outre cet hommage, il pourrait être envisagé que la dépouille du dernier combattant de la Grande Guerre repose au Panthéon. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage que la dépouille du dernier poilu repose dans la nécropole du Panthéon.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que, lors de la réunion du Haut Conseil de la mémoire combattante du 18 novembre 2005, le Président de la République a retenu le principe d'obsèques solennelles de portée nationale pour la disparition du dernier poilu. Cette cérémonie, qui suscitera certainement une forte émotion dans l'ensemble du pays, sera l'occasion de se souvenir de tous les soldats de la Première Guerre mondiale. Quant aux dispositions concrètes, elles seront arrêtées le moment venu en tenant compte des volontés exprimées par le défunt, et le cas échéant, par sa famille.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116650

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 691

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2640